

## REUNION DU CONSEIL DU 12 DECEMBRE 2008

Le 12 Décembre deux mil huit à vingt heure trente, les membres du conseil municipal se sont réunis sous la présidence de M. Pascal Philippot, Maire.

**Etaient présents** : M. PHILIPPOT Pascal, M. BOLAC Gérard, M. MOUCHARD Patrick, M. LECOEUR Jean-Marie, Mme THIEBAUT Colette, Mme RYCKEBOER Danièle, Mme MAC DAID Emma, M. GALINIER-WARRAIN Gilles, Mlle DAUSEND Sandra, Mme DUTHION Elisabeth, M. GIRAULT Bruno, , M. PRUVOST Laurent.

**Absente** : Mme MASSUARD Frédérique

**Procurations** :

Mme DONZIER Emmanuelle à M. Gérard Bolac

M. BUHL Hartmut à M. Pascal Philippot

Mme DAUSEND Sandra est élue secrétaire

Convocation du 05 décembre 2008

### INFORMATIONS GENERALES ET DELIBERATIONS

<b>FINANCES</b>
-----------------

Colette Thiebaut
------------------

Délibération

**Virement de crédits** - à l'unanimité

Pour clore le budget communal 2008 le conseil décide les virements suivants :

<b>En fonctionnement</b>	
Article 6411	- 2 345
Article 6558	+ 2 345
Article 022	- 2700
Article 023	+ 2700
<b>En investissement</b>	
021	+ 2700
2151 réseaux de voirie (chemin creux)	+ 2700

<b>En Investissement</b>	
Article 2313	- 36 980
Article 202 (plu)	+ 1 500
Article 2121 (plantation arbres)	+ 800
Article 2128 aménagement espaces verts	+ 4 100
Article 2152 (panneaux+poteaux indicateurs)	+ 2 300
Article 2188 (plan)	+ 320
Article 21311(acquisition chaudière)	+ 3 890
Article 21312(acquisition chaudière)	+ 13 740
Article 2132(acquisition chaudières)	+ 10 330

Délibération

**Virement de crédits, budget assainissement** – à l'unanimité

Le conseil décide les virements suivants :

<b>En Investissement</b>	
Article 2313	- 1200
Article 21532	+ 1200

Délibération

**Clôture d'un compte de frais d'études** - à l'unanimité

Pour clore le compte 2031 (frais d'études) le conseil décide le virement suivant

<b>En Investissement, budget communal</b>	
Recettes d'investissement 2031	+ 33 434
Dépenses d'investissement 21532	+ 33 434

Délibération

**Demande de subvention au titre du fonds départemental de péréquation** à l'unanimité

Le conseil sollicite une subvention de 19 991,86 € au titre du fonds départemental de péréquation 2008 pour travaux et achats divers d'investissement.

Délibération

**Travaux en régie** à l'unanimité

Suite à la création d'un espace vert, rue du Puits au Gall le conseil décide :

- de mandater en investissement les dépenses liées à ces travaux
- d'effectuer les virements suivants :

<b>En fonctionnement</b>	
Article 722	+ 2000
Article 023	+ 2000
<b>En investissement</b>	
Article 021	+ 2000
Article 2128	+ 2000

Délibération

**Taux bonifié 184 000 €** à l'unanimité

Suite à la convention financière entre la caisse des dépôts et consignations (CDC) et les agences de l'eau les communes peuvent bénéficier de prêt à taux bonifié pour des travaux d'assainissement.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- Sollicite auprès de l'agence de bassin Seine Normandie un prêt de 184 000 € à taux bonifié.

Délibération

**Virement de crédits, budget assainissement** – à l'unanimité

Le conseil décide les virements suivants au budget assainissement :

<b>En recettes d'investissement</b>	
1313 subvention du CG	10500
1318 Participation des riverains	7 500
1641 Emprunt	79 000
<b>En dépenses d'investissement</b>	
2315 Travaux allée des grands clos	50 000
2313 Station	9 000
2315 travaux de réseaux Bois Rouland et Rue de Normandie	38 000

**ORGANISATION,  
FONCTIONNEMENT**

Patrick Mouchard

### **Cession de biens communaux (voiture Renault express et tonne à lisier)**

M. Mouchard informe le conseil que les biens suivants ont été vendus :

#### **Budget communal**

Renault Express (année 1987) : 190 €TTC.

La somme de 27.27 € sera versée à Agorastore (société de vente par Internet).

#### **Budget assainissement**

Tonne à lisier : 2000 €HT soit 2392 €TTC

### **Délibération**

#### **Création d'une agence postale**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, pour accomplir sa mission d'aménagement du territoire, La Poste s'est engagée à maintenir un réseau dense d'au moins 17 000 points de contacts dont certains seront gérés en partenariat avec les communes ou les communautés de communes.

En accord avec l'Association des Maires de France, le cadre contractuel par lequel un partenariat est établi entre une commune et La Poste pour la gestion d'une Agence Postale Communale a été profondément revu.

Désormais, La Poste propose la gestion d'agences postales communales offrant les prestations postales courantes dans des conditions nouvelles, conformes aux dispositions prévues par la loi du 4 février 1995 « d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire » modifiée par les lois n°99-533 du 25 juin 1999 et n°2000-321 du 12 avril 2000, autorisant la mise en commun de moyens entre les établissements publics et les collectivités territoriales pour garantir la proximité des services publics sur le territoire.

En particulier, en contrepartie d'une offre de service mieux précisée, d'une amplitude horaire d'ouverture qui peut être portée jusqu'à 60 heures par mois, d'un équipement modernisé et d'une formation de l'agent chargé de la gestion de l'agence postale communale, La Poste propose une indemnisation atteignant 833 € (valorisée au 1<sup>er</sup> janvier 2008 et pour une ouverture de 60 heures); elle peut être portée à 937 € si la commune est classée en zone de revitalisation rurale (ZRR).

Pour la durée de son temps de travail consacré à l'activité de l'Agence Postale Communale, l'agent concerné est placé en situation de mise à disposition de La Poste.

Après concertation avec La Poste, il apparaît que l'accès à son offre de service serait mieux assuré avec l'implantation d'une Agence Postale Communale à Berchères-sur-Vesgre. Il vous est donc proposé d'autoriser Monsieur le Maire à conclure une convention ayant pour objet l'implantation d'une Agence Postale Communale sur le territoire de la commune de Berchères-sur-Vesgre qui répondrait aux caractéristiques suivantes :

- Ouverture à raison de 16 heures par semaine ou d'au moins 60 heures par mois ;
- Indemnité versée par la poste à la commune de 833 €/mois ;
- Convention d'une durée de 9ans.

Le conseil, après en avoir délibéré, et **à l'unanimité**

- DÉCIDE d'autoriser M. le Maire à conclure une convention en vue de l'ouverture d'une Agence Postale Communale, conformément au modèle annexé à la présente ;

MANDATE le Maire pour prendre tous contacts utiles à cet effet et signer tous les documents relatifs à l'élaboration de cette convention.

### **Délibération**

#### **Subvention pour aménagement agence postale.** A l'unanimité

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Sollicite les subventions suivantes pour l'aménagement d'un local communal en agence postale pour un montant de travaux de 13 100 euros TTC :

- au titre du FDAIC (fond départemental d'aide aux communes) de 3 286 euros
- Au titre de la DDR 2<sup>ème</sup> part pour maintien du service public dans la commune.

## Plan de Berchères

Le plan est affiché depuis cette semaine, le conseil remercie chaleureusement les personnes et entreprises qui ont travaillé gracieusement :

- M. Raymond Pruvost pour la conception ;
- La Société Bytheway pour la réalisation ;
- L'entreprise de menuiserie Martinez pour l'encadrement et le vitrage ;
- L'entreprise Arc Electricité pour l'éclairage.

## **CULTURE, MANIFESTATIONS, ASSOCIATIONS**

Emmanuelle Donzier

### Les vœux

Auront lieu exceptionnellement cette année au château de Berchères mis gracieusement à la disposition de la commune par le propriétaire. Ils se dérouleront le jeudi 15 janvier, jour de la St Rémi, de 19 à 21H., Les habitants vont recevoir dès le 18 décembre une invitation pour deux personnes avec coupon réponse. Pour des raisons de sécurité les enfants ne seront pas admis.

### Club des Associations

Sera créé par Emmanuelle Donzier pour coordonner les diverses activités des associations et mettre en commun les équipements disponibles.

### Décoration de Noël

Beaucoup d'habitants ont réagi positivement à l'initiative des bougies, le conseil remercie les personnes qui ont ou vont décorer leur maison ainsi que celles et ceux qui ont donné et participé aux décorations des sapins de Berchères et de La Ville l'Evêque.

### Marché de Noël

Organisé par l'association Mille pattes, il aura lieu le dimanche 14 décembre à la salle polyvalente.

### Sapins de Noël

L'association mille pattes en collaboration avec la commune propose de brûler le 11 janvier 2009 de 16 à 18 heures les sapins de vos habitations au lieu de les laisser sur les trottoirs.

Ce feu de joie sera suivi d'un pot de l'amitié.

### Illuminations de l'église

M. Philippot souhaite que tous les vitraux de l'église soient éclairés pour la période des fêtes et remercie Laurent Pruvost pour son travail.

## **COMMUNICATION**

Gérard Bolac

### Les Brèves n° 3

Seront distribuées fin janvier.

La prochaine réunion du « Club des entrepreneurs » aura lieu le 12 janvier 2009.

## **ENVIRONNEMENT, URBANISME**

Bruno Girault

### Délibération

#### **Demande de subvention (PLU)** à l'unanimité

Le conseil municipal sollicite au titre du FDAIC 2009 une subvention pour l'élaboration du PLU.

**JURIDIQUE**Frédérique Massuard  
et Gilles Galinier-Warrain**TRAVAUX**

Pascal Philippot

Les deux platanes (mairie, église) ont été élagués. Une deuxième tranche est prévue début 2009. M. Lecoœur va créer un classeur comportant des fiches d'identification des arbres de la commune afin de suivre leur évolution.

En concertation avec le conseil général il est prévu l'aménagement de sécurité des deux carrefours de La Ville l'Evêque par la pose de panneaux et des bandes d'arrêt au sol.

Afin d'éviter l'inondation de riverains les travaux de réfection de la rue du chemin creux sont programmés.

**CIMETIERE**

Danièle Ryckeboer et Hartmut Bühl

Délibération**Taxes d'inhumation et d'exhumation** à l'unanimité

Le conseil fixe à 25 € le montant de ces taxes (inhumation, exhumation, etc ...) et souhaite que cette recette soit destinée au budget communal pour l'entretien du cimetière.

Délibération**Demande subvention pour travaux cimetière** à l'unanimité

Le conseil souhaite effectuer des travaux importants au cimetière pour un montant de 65000 € ttc :

- collecte des eaux pluviales et réfection des allées
- ravalement et travaux de zinguerie à la chapelle
- création d'un jardin du souvenir et de cavurnes

le conseil, après en avoir délibéré, autorise M. le maire à solliciter des aides financières (subventions et emprunts) pour ce dossier.

**DIVERS**

Pascal Philippot

**Vote tarifs** à l'unanimité

Les tarifs pour le tennis sont annulés	
Table	8.00
2 Bancs	4.00
Chaise	1.00
Forfait livraison pour table, bancs, chaise	20.00
Stationnement voie publique pour plus de 3T5	50.00
Photocopie couleur A4	0.60
Vacation funéraire	25.00

Délibération**Remembrement Havelu, Goussainville, Marchezais, St Lubin** à l'unanimité

La CIAF d'Havelu, Goussainville, Marchezais, St Lubin propose à la commune de Berchères-sur-Vesgre les modifications des chemins ruraux et voiries communales, ainsi que les

modifications de limites territoriales. Les conseils municipaux concernés devant donner leur avis.

M. le Maire précise qu'aucune modification n'est intervenue concernant les chemins ruraux et les limites territoriales sur ce secteur.

Après délibération, le conseil municipal adopte le plan proposé par AXIS CONSEILS concernant les voiries communales, et les limites territoriales.

#### Délibération

**Demande d'emplacement d'un commerce ambulat** à l'unanimité

Le conseil donne son accord pour qu'un marchand ambulant (camion pizza) stationne sur la voie publique, place de l'Eglise, une fois par semaine de 17 à 20 heures.

#### Délibération

**Défense incendie** à l'unanimité

Le syndicat de la Vaucouleurs se propose de modifier ses statuts pour inclure :

- Donation humanitaire liée à l'eau
- Défense incendie (entretien et réparation des bornes)

Le conseil, après en avoir délibéré, donne son accord de principe pour modification des statuts du syndicat, sachant que le conseil devra délibérer à nouveau après décision définitive du syndicat.

#### Délibération

**Achat d'un plan IGN**

Abstention M. Philippot

Le conseil donne son accord pour rembourser M. Philippot suite à l'achat du CD professionnel IGN et de la photo aérienne de la commune pour 861.76 € contribuant à la constitution du dossier PLU.

<b>CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE</b>
---

Danièle Ryckeboer
-------------------

#### **Spectacle de Noël des enfants.**

A eu lieu le mardi 09 décembre au cinéma d'Anet. Les enfants se sont bien amusés et sont repartis avec un sachet de friandises.

<b>JUMELAGE</b>
-----------------

Hartmut Bühl
--------------

### **SYNDICATS**

#### Délibération

**Modification des statuts du Pays Drouais** à l'unanimité

Monsieur le maire expose au conseil la modification des articles 1,2,4,5,6 et 7 des statuts du syndicat mixte intercommunal pour l'aménagement et le développement du pays Drouais.

Après délibération, le conseil donne son accord pour la modification des articles 1,2,4,5,6 et 7 des statuts du SIPAD.

#### Délibération

**Adhésion des communes d'Ezy-sur-Eure et Ivry la Bataille au SIPAD** à l'unanimité

Monsieur le Maire expose au conseil les adhésions des communes d'Ezy-sur-Eure et d'Ivry la Bataille au syndicat mixte intercommunal pour l'aménagement et le développement du Pays Drouais (SIPAD).

Après délibération, le conseil municipal donne son accord pour les adhésions des communes d'Ezy-sur-Eure et d'Ivry la Bataille.

### **Syndicat intercommunal de Transport d'élèves Dreux (SITED)**

Les points suivants ont été abordés lors de la réunion du 24 novembre :

- 1) Pour l'année civile 2009 la **non augmentation** du coupon de transport.
  
- 2) La refonte du site internet (transbeauce .fr ) avec notamment des informations plus précises concernant les perturbations éventuelles des ramassages scolaires (informations données si possible au minimum la veille).

Les perturbations peuvent être de plusieurs ordres : travaux entraînant des modifications de parcours, intempéries, grève du personnel roulant.

### **DECISIONS MUNICIPALES**

*Décisions prises dans le cadre de la délégation du conseil municipal au maire (article L 2122.22 du CGCT) en date du 04 avril 2008.*

- Révision des loyers des logements A et B pour le 01 décembre 2008
- Encaissement d'un chèque de 2392 € suite à la vente de la tonne à lisier

La séance est levée à 23 heures 10.